

Ensemble,
pour la
réussite
de chacun

Cohérence • Collaboration • Soutien

École Le Petit Prince

GUIDE AUX PARENTS, RÈGLES DE CONDUITE ET INTERDITS POUR LES ÉLÈVES

ANNÉE : 2025-2026

Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec 

HORAIRE DE L'ÉCOLE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE
Début des cours	8h15	8h15
Récréation		9h55 à 10h10
Fin des cours et déplacement		11h15 à 11 h 20
Diner	11h20 à 12 h 35	11h20 à 12h40
Accueil pour les élèves marcheurs	12 h 35	12 h35 à 12 h40
Début	12 h 35	12 h 40
Récréation		14 h18 à 14 h 33
Fin des cours et déplacement	14 h 33	15 h35 à 15h40



HORAIRE DE BUREAU DU SECRÉTARIAT

Avant-midi 8 h à 11 h 30

Après-midi 12 h 30 à 16 h

LE BUREAU EST FERMÉ À L'HEURE DU DÎNER DE 11 H 30 À 12 H 30

Pour toute urgence, veuillez-vous adresser au service de garde 819-568-4121 (porte arrière)

MOT DE LA DIRECTION

Chers élèves,

Une nouvelle année s'annonce à l'école Le Petit Prince et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que votre équipe-école vous accueille.

Au fil des jours, on vous présentera différents défis, vous réaliserez des projets variés, vous serez en contact avec différentes personnes, vous serez témoins d'échanges, de situations diverses et sans trop vous en rendre compte, vous sortirez grandis de chacune de ces expériences.

Dites OUI à toute la variété d'activités pédagogiques, sociales, sportives, culturelles et artistiques qui vous seront proposées tout au long de l'année. Celles-ci vous permettront de rendre votre séjour parmi nous des plus intéressants et des plus enrichissants. Toutes ces activités sont pour vous. Profitez-en!

Vous vous ferez des amis, vous développerez vos talents, vous réaliserez ou découvrirez vos passions, mais surtout, vous prendrez conscience de tout votre potentiel et du potentiel de votre groupe. Vous constaterez que vous êtes responsables de votre réussite, que vous pouvez réaliser vos rêves et que tout est possible!



Participez pleinement à chaque expérience et n'oubliez pas que vous vivez une période très exaltante de votre vie. Vous construisez votre avenir jour après jour grâce à votre travail, à vos efforts et à votre persévérance. Nous sommes tous là pour vous accompagner, car nous croyons en vous!

N'hésitez pas à faire appel à nous!

Excellente année 2025-2026! C'est PARTI, savourons chaque instant!

Nathalie Barbe, directrice

INFORMATIONS GÉNÉRALES

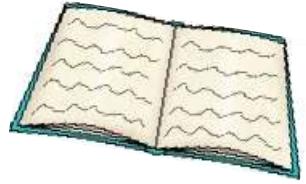
VALEURS DE L'ÉCOLE : RESPECT, ENGAGEMENT ET COOPÉRATION

Tout au long de l'année scolaire, nous allons faire vivre et promouvoir ces valeurs.

1- COMMUNICATION

Communiqués provenant de la direction

Régulièrement, la direction communique des informations importantes aux parents. Veuillez noter que cette communication se fait par courriel. **Il est important d'en prendre connaissance.**



Trois rencontres entre les parents et le titulaire sont prévues :

1^{ère}) en début d'année pour donner des informations générales sur le fonctionnement de la classe et le programme de formation ;

2^e) à la fin de la 1^{re} étape pour discuter avec chaque parent du cheminement de leur enfant ;

3^e) à la fin de la 2^e étape pour rencontrer les parents d'élèves ciblés.

Les rencontres se déroulent en français. Si vous avez de la difficulté à bien comprendre le français, veuillez prévoir un interprète. De plus, un seul rendez-vous est attribué par enfant pour chacune des rencontres.

En dehors des rencontres formelles

Le titulaire communique avec les parents afin de discuter des forces et des défis rencontrés. Si nécessaire, l'enseignant fixera un rendez-vous.

L'enseignant est la première personne à qui les parents doivent se référer pour toute demande d'information concernant une situation vécue par leur enfant. Habituellement, il communique avec vous dans les meilleurs délais.

Formulaires professionnels à remplir par le titulaire

Le formulaire en français est rempli par le titulaire dans un délai raisonnable.

Diplomatie et courtoisie

Votre collaboration est essentielle afin d'établir un climat sain et respectueux lors des différentes communications avec le personnel de l'école, tout en favorisant le développement de relations interpersonnelles, harmonieuses et respectueuses. Des stratégies dont le vouvoiement, favoriseront l'adoption de ce comportement empreint de civisme qui contribue au bien-être de tous.

Les communications écrites litigieuses entre les parents et l'enseignant devront se faire dans une enveloppe scellée afin de maintenir la confidentialité ou être envoyées par courrier électronique.”

1^{re} communication et bulletins disponibles via Mozaïk Portail Parents

Au plus tard le 15 octobre, une 1^{re} communication écrite vous sera transmise pour vous informer du cheminement de votre enfant depuis le début de l'année scolaire. Par la suite, un bulletin vous sera transmis à la fin de chacune des étapes, au plus tard les : 20 novembre, 15 mars et 10 juillet. Les rencontres avec les titulaires pour expliquer le fonctionnement de la classe et donner de l'information sur les programmes auront lieu au début de l'année scolaire.

2- ABSENCES ET RETARDS

Maladie

Si l'élève s'absente plusieurs jours pour maladie, nous vous demandons de communiquer avec l'enseignant de celui-ci afin que votre enfant n'accumule pas trop de retard. Prière de joindre un billet du médecin traitant justifiant une absence de plus de cinq jours. Pour les élèves de la première à la sixième année, si l'absence pour maladie se prolonge plus d'un mois, ils peuvent ou pourraient recevoir des cours à domicile.

Autres cas

En ce qui concerne les tournois, les compétitions ou les vacances pendant l'année scolaire, les parents donnent eux-mêmes du travail à leur enfant et corrigent leurs travaux. Avant le départ, l'enseignant **n'est pas tenu** de remettre à l'enfant les travaux, les devoirs et les leçons qui seront faits en son absence. Au retour, l'enfant reprendra à la maison le travail de classe.

Absences et retards des élèves

Les parents ont la responsabilité **d'aviser l'école de l'absence** de leur enfant en téléphonant au secrétariat de l'école ou via Mozaïk Portail Parents avant 8h00 ou avant 12 h35. Notez qu'aucune absence ne peut être motivée par courriel.

*Pour la sécurité des enfants, si à ces heures nous n'avons pas été avisés, la secrétaire tentera de joindre les parents à la maison ou au travail.

La direction de l'école, avec la collaboration des enseignants et du service du secrétariat, est responsable du contrôle des absences et des retards.

- Les parents ont la responsabilité de s'assurer que leur enfant arrive à temps à l'école.
- Le parent doit accompagner son enfant au secrétariat.
- Les retards et les absences sont cumulés.
- Lorsqu'un enfant est régulièrement absent ou en retard sans motif valable, la direction fera un suivi.

Départ d'un enfant pendant les heures de classe

La secrétaire et le titulaire doivent être informés au préalable chaque fois qu'un élève quitte. Un parent ou un adulte désigné (avec pièce d'identité) doit se présenter au secrétariat avant ou après la récréation et signer le registre de départ.

Départ d'un enfant pendant les heures du dîner

Un parent ou un adulte désigné (avec pièce d'identité) doit se présenter à l'entrée du service de garde située à l'arrière de l'école.

Droits parentaux

À moins qu'un tribunal n'ait émis une restriction, l'un ou l'autre des parents peut s'informer du développement et recevoir une copie du bulletin de l'enfant. S'il y a restriction, il faut faire parvenir une copie du document officiel émis par la cour au secrétariat de l'école.

Maladie et blessure pendant les heures de classe

Si un élève est malade ou se blesse considérablement, la secrétaire communiquera avec un des parents ou appellera au numéro d'urgence afin qu'on vienne le chercher.

3- DINEURS À L'ÉCOLE

Les élèves transportés par autobus (plus de 1,6 km) ont le droit de dîner à l'école. Le parent devra effectuer un paiement selon les modalités de facturation prévues dans la politique 56-05-01 *CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS*.

Règlements s'appliquant aux dineurs

Afin de créer un environnement sain pendant la période du dîner, un mécanisme de gestion de la discipline est prévu. Pour tout comportement inacceptable, l'enfant sera rencontré et pourrait recevoir un billet de communication sur lequel le parent devra signer. Ce système est applicable de 11 h 20 à 12 h 35.

Sortie des dineurs

Un élève transporté par autobus ou inscrit au service de garde dîne à l'école. Une permission écrite de ses parents est obligatoire pour permettre un dîner à l'extérieur. S'il se rend chez un ami, la permission du parent qui le reçoit est aussi nécessaire. Le parent est tenu de remettre le billet au secrétariat et au service de garde. Si l'élève a cette permission, son retour du dîner s'effectue comme celui d'un élève marcheur. Il sera donc accueilli seulement à 12 h 35 dans la cour.

4- ALIMENTATION

Nous désirons offrir un environnement qui favorise des saines habitudes alimentaires. Les collations nutritives sont recommandées : fruits, légumes, fromage, yogourt, etc.

Si un parent souhaite offrir de la nourriture pour les élèves de la classe de son enfant, il faut que le parent en ait discuté avec l'enseignant et obtenu l'autorisation auparavant.

5- MÉDICATION ET ALLERGIES

Médication

Toute médication demeure sous la responsabilité du parent. Elle doit être identifiée par un code de prescription médicale apparaissant sur le contenant original avec la prescription du dosage et l'heure de l'administration. Par mesure de sécurité, l'école fournit un formulaire qui doit être rempli et qui doit accompagner le médicament.

Allergies

Dans une situation où l'enfant a une allergie sévère, les parents avisent par écrit l'école et un protocole doit être établi avec le personnel infirmier du CLSC de Gatineau travaillant à l'école. Des informations supplémentaires seront remises aux parents concernés et seront aussi disponibles sur le site web de notre école. **Comme c'est une question de vie ou de mort pour certains des élèves qui souffrent d'allergies, il est interdit aux élèves d'apporter des arachides, des noix (pacanes, pistaches, cajous, amandes, etc.), du sésame, du poisson, des fruits de mer et des crustacés. Aucun partage de nourriture entre enfants.** *Si d'autres allergies sont présentes dans la classe d'un enfant, les parents de cette classe seront informés par l'enseignant.

6- OBJETS PERDUS

Nous vous recommandons d'identifier les biens de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés seront déposés dans les bacs du corridor principal. S'ils demeurent non réclamés, ils seront remis à un organisme.

7- PHOTOGRAPHIE

Vous serez avisés de la prise de photos de classe et de finissants par le biais d'un communiqué. De plus, nous vous demanderons de remplir un formulaire de consentement nous autorisant à prendre votre enfant en photo ou en vidéo lors d'activités scolaires.

8- DÉPLACEMENTS DANS L'ÉCOLE

Dans le but de développer des habiletés d'autocontrôle et afin de favoriser un bon climat d'apprentissage, le calme est de mise lors des entrées et des sorties et le silence est demandé lors des déplacements durant les périodes de classe, et ce, en tout temps.

Obligation pour tout parent/visiteur/bénévole de se présenter au secrétariat dès son entrée dans l'école.

Lorsque vous entrez dans l'école, veuillez-vous présenter immédiatement au secrétariat, car aucune circulation n'est autorisée. Un laissez-passer vous sera remis au besoin.

9- ACCIDENT OU BLESSURE

Si un élève se blesse, il avise le surveillant. Au besoin, un membre du personnel donnera les premiers soins. S'il y a lieu, un rapport d'accident sera rédigé.

Si la blessure nécessite des soins en clinique ou au centre hospitalier, nous communiquerons avec un des parents au numéro d'urgence pour qu'on vienne chercher l'enfant. Si un membre du personnel ne réussit pas à joindre les parents et que la situation l'exige, l'ambulance sera utilisée et les frais seront assumés par les parents. S'il y a transport par ambulance, un adulte de l'école accompagnera alors l'élève. Il est très important d'avoir un numéro de téléphone qui nous permettra de joindre les parents dans les plus brefs délais.

10- ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

En tout temps, le parent ou le tuteur laisse un numéro d'urgence où nous pouvons joindre quelqu'un, et ce, même si ce numéro n'est pas publié. C'est un renseignement qui demeure à l'usage exclusif de l'école. **Tout changement d'adresse civique, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone doit également être signifié au secrétariat.**

11- AIRES DE JEUX

Les structures de jeux mises à la disposition des enfants sont sécuritaires si elles sont utilisées adéquatement. Elles sont en bon état et disposées sur un sol assurant une réceptivité convenable en cas de chute. Toute activité sur les structures comporte des risques imprévisibles.

Dans le but d'assurer une utilisation sécuritaire, les règles suivantes s'appliquent:

- Il est interdit de courir, de se poursuivre, de se bousculer ou de jouer à la « tague » sur ou dans les structures.
- La direction de l'école interdit l'utilisation de certaines structures pour la période hivernale, le sol étant trop dur ou risquant de l'être. L'utilisation des structures est interdite temporairement si un élément est défectueux.
- Il est interdit de se suspendre sur les structures de jeux (ex. panier de ballon-panier) sur lesquelles cette activité n'est pas permise.

12- ALLER ET RETOUR DES ENFANTS

Les parents sont responsables de la conduite de leur enfant sur le trajet entre la maison et l'école. Tout au long de l'année, il faut rappeler aux enfants :

- Qu'ils viennent directement à l'école en quittant la maison
- Qu'ils retournent directement à la maison en quittant l'école
- Qu'ils respectent les brigadières et les brigadiers qui assurent leur sécurité
- Qu'ils traversent aux intersections, qu'ils gardent un comportement respectueux et sécuritaire tout au long de leur déplacement qu'ils utilisent le trottoir ou la piste cyclable.

13- APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET AUTRES OBJETS DE VALEUR

À moins d'une autorisation spéciale de l'enseignant, il est interdit d'utiliser tout appareil électronique ou autre objet de valeur sur le terrain de l'école et dans l'école. Dans le cas contraire, l'appareil sera confisqué et des indications seront données aux parents afin de le récupérer. Les montres intelligentes et les cellulaires sont interdits à l'école.

Objets dangereux

Tous les objets que le personnel considère dangereux pour la sécurité (par exemples : allumettes, canifs, pétards, chaînes, pointeur au laser, etc.) sont interdits et seront confisqués.

14- BICYCLETTE ET TROTTINETTE

L'école met à la disposition des enfants des supports pour les bicyclettes/trottinettes. L'école n'est pas responsable des vols et des dommages.

À cet effet, nous vous recommandons de vous munir d'un cadenas. Le port du casque protecteur est fortement recommandé.

À l'école, l'enfant descend de sa bicyclette/trottinette lorsqu'il est rendu au trottoir et la pousse jusqu'aux supports.

****Notez que le support installé dans le parc n'appartient pas à l'école.**

15- PATINS À ROUES ALIGNÉES, PLANCHES À ROULETTES, ETC.

Il est interdit d'apporter des patins à roues alignées, des planches à roulettes ou des souliers à roulettes sauf pour une occasion spéciale autorisée par l'école.

16- BRIGADIERS SCOLAIRES

La brigade scolaire est un service offert aux élèves par la sécurité publique de la ville de Gatineau en collaboration avec l'école. Les brigadiers sont des élèves du 3^e cycle qui assurent la protection des autres élèves à certaines intersections identifiées. Les enfants doivent utiliser ces intersections et respecter les mesures de sécurité. Les brigadiers ont comme mandat de donner les avertissements nécessaires et d'en faire rapport aux responsables de la brigade. Une fois les avertissements faits, les brigadiers ne sont plus responsables des gestes des élèves et des conséquences qui peuvent en découler.

17- RESPECT DU MATÉRIEL

L'élève prend soin du matériel qui lui est prêté. Il transporte ses livres et ses effets scolaires dans un sac d'école. Il évite toute forme de vandalisme. Le parent devra défrayer les coûts pour tout dommage ne résultant pas de l'usure normale des livres ou de tout autre matériel appartenant à l'école.

18- CIRCULATION AUTOMOBILE – STATIONNEMENT

Le plus grand danger aux abords de l'école demeure le nombre de voitures circulant aux moments des entrées et des sorties des élèves. Afin d'assurer la sécurité, nous vous rappelons que le stationnement n'est pas un débarcadère. **Les enfants doivent être déposés en face de l'école aux abords de la rue. Les stationnements visiteurs en face de l'école ne doivent pas être utilisés pour débarquer vos enfants.**

L'accès au débarcadère est interdit en tout temps sauf pour le service de transport autorisé.

Il faut respecter les espaces du stationnement qui sont réservés aux personnes à mobilité réduite détenteur de vignette. Pour un rendez-vous ou une information au secrétariat, il faut utiliser les espaces réservés aux visiteurs. Les autres emplacements sont strictement réservés au personnel ayant payé leur vignette de stationnement. La ville de Gatineau peut donner des contraventions. **Afin que tout se déroule de façon sécuritaire, aucune autre circulation ne se fait dans ce stationnement.**

SI VOUS CHOISISSEZ DE VENIR CONDUIRE VOTRE ENFANT, VOUS DEVEZ LE DÉPOSER SUR LE TROTTOIR EN FACE DE L'ÉCOLE. TOUS LES ÉLÈVES QUI NE FRÉQUENTENT PAS LE SERVICE DE GARDE SE RENDENT SUR LA COUR EN PASSANT PAR LE CÔTÉ PRÈS DU DÉBARCADÈRE.

Vous devez utiliser, uniquement, les aires de stationnement permises avant 7 h 45 et après 16 h. En d'autre temps, vous devez vous stationner dans la rue. Il est interdit de vous stationner près de la porte d'entrée du service de garde et le long du mur du gymnase en tout temps.

Rappel pour les utilisateurs du service de garde : Aucun enfant ne peut marcher dans le stationnement sans un adulte accompagnateur jusqu'à l'accueil du service de garde.

Ralentissez, soyez prudents, courtois et vigilants en tout temps... Il en va de la sécurité des élèves et du personnel de l'école.

19- COUR DE RÉCRÉATION

Pour assurer la sécurité de tous, dès son arrivée, l'élève demeure dans la cour de récréation. Il joue et circule dans cette cour dans le respect des personnes et des lieux. Le choix des jeux doit être sécuritaire et exempt de violence ou d'apparence de violence. Il est interdit de se tiriller. **Un langage respectueux est obligatoire de même que l'usage du français.** Au son de la cloche l'élève cesse de jouer immédiatement et se dirige calmement à l'intérieur de l'école.

Veuillez noter qu'à 15 h 40, l'enfant qui ne fréquente pas le service de garde doit quitter la cour d'école.

Pendant l'hiver, les élèves peuvent avoir accès à la côte si les conditions sont jugées favorables. Les élèves utilisent les tapis qui leur sont fournis pour glisser. Le respect des consignes est obligatoire en tout temps. Personne ne glisse sans la présence d'une surveillance adulte.

20- INFORMATIQUE

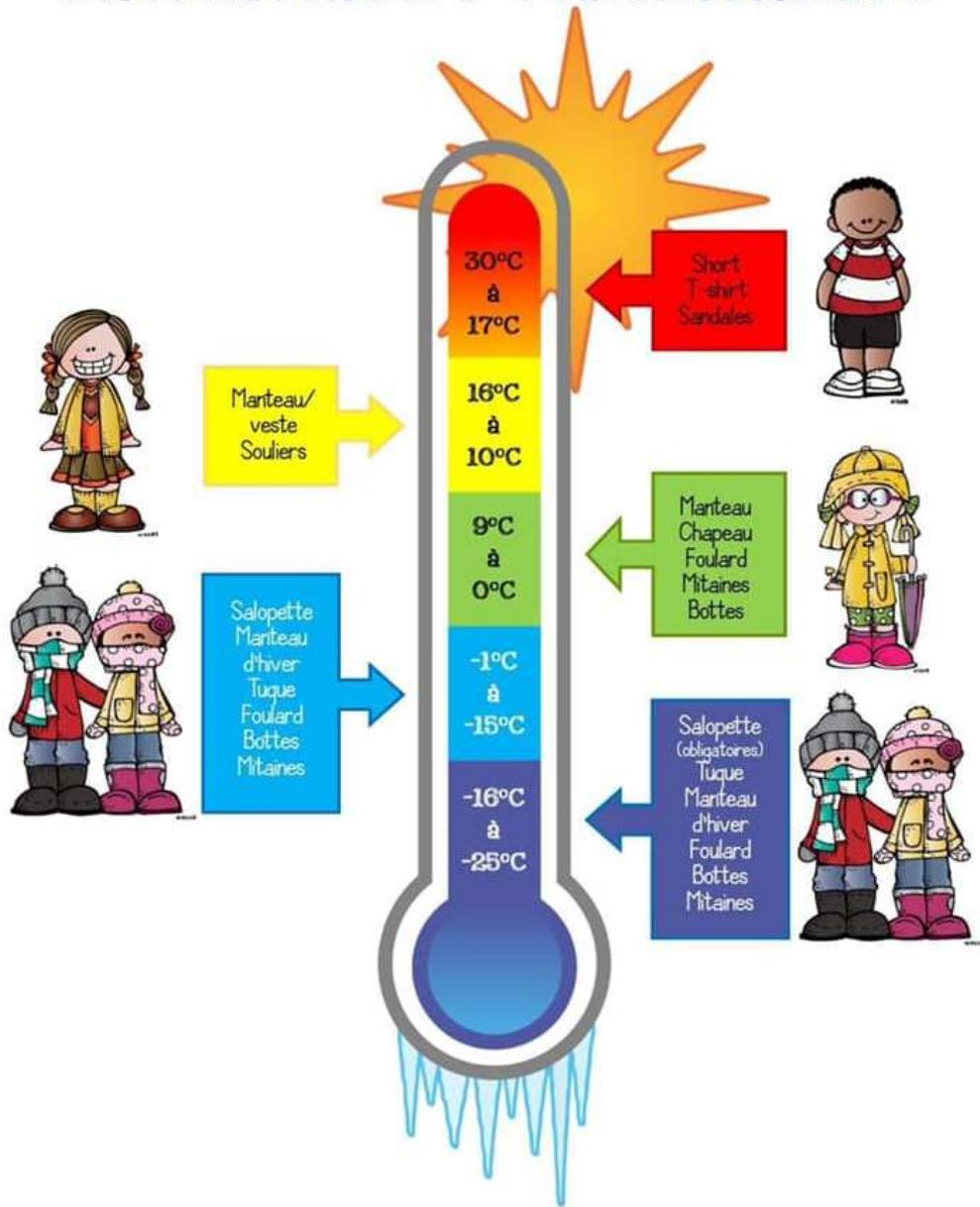
L'utilisation des outils technologiques est un privilège et non un droit qui peut être révoqué. L'utilisateur se conduit de façon responsable en se servant des ressources informatiques. Il n'est pas permis aux élèves de modifier les paramètres et leur mot de passe attribué par le CSSD.

En tant que parents, vous pouvez consulter le compte Office (Teams et courriel) de votre enfant en utilisant son code d'utilisateur.

21- JOURS DE PLUIE OU DE FROID EXCESSIF

Il est important d'habiller les enfants selon la température prévue. Voici le thermomètre vestimentaire utilisé par le personnel.

Thermomètre vestimentaire



Des vêtements de rechange sont nécessaires. Les jours de pluie ou de froid excessif, l'élève entre dans l'école à l'heure prévue et se dirige vers les endroits désignés, car **la surveillance se fait strictement à l'intérieur**.

22- SURVEILLANCE DANS LA COUR LE MATIN, LE MIDI ET AU DÉPART

Heures	Préscolaire	Primaire
Arrivée des marcheurs	Entre 8h05 et 8h15	Entre 8h05 et 8h15
Arrivée des dîneurs	12h35	Entre 12h35 et 12h40
Départ des marcheurs	14h35	15h35

*Lors des intempéries, les élèves entrent directement dans l'école à partir de 8h05 et 12h35.

23- TENUE VESTIMENTAIRE

Vêtements et accessoires

Nous demandons que les vêtements ne laissent pas voir la peau au niveau de la taille, du fessier et de la poitrine.

Les gilets imprimés d'un script violent et de dessins ou symboles indécentes sont interdits à l'école.

Lorsque la tenue vestimentaire d'un élève est jugée non conforme à la propreté, à la convenance ou à la décence, l'élève en est avisé. Les parents seront avertis et pourraient même devoir venir chercher leur enfant.

Les élèves peuvent porter des casquettes, des chapeaux, des tuques ou des capuchons dans l'école seulement lors des entrées et des sorties.

Pour la saison d'hiver, le port du manteau est obligatoire, de même que les bottes d'hiver. Le port d'une tuque et de mitaines est nécessaire.

Chaussures d'intérieur et chaussures d'extérieur

En tout temps, l'élève porte des chaussures appropriées. L'élève doit avoir deux paires de chaussures, une d'intérieure et une d'extérieur.

Éducation physique

Pour les cours d'éducation physique, l'élève porte un pantalon ou un « short » confortable et un gilet à manches courtes. Le port d'espadrilles solides avec languette et sans semelles marquantes est obligatoire au gymnase.

Nous recommandons des espadrilles munies de lacets ou de velcro.

Les espadrilles en toile, de style « skate », avec une semelle plate ne sont pas recommandées.

Nous suggérons que les élèves du 2^e et du 3^e cycle apportent des vêtements de rechange et fassent usage, au besoin, de déodorant. Aucun aérosol n'est permis.

24- VISITEURS

Dans la cour

En tout temps, il est interdit aux parents d'entrer dans la cour ou d'intervenir auprès des élèves et de prendre des photos.

Au service de garde

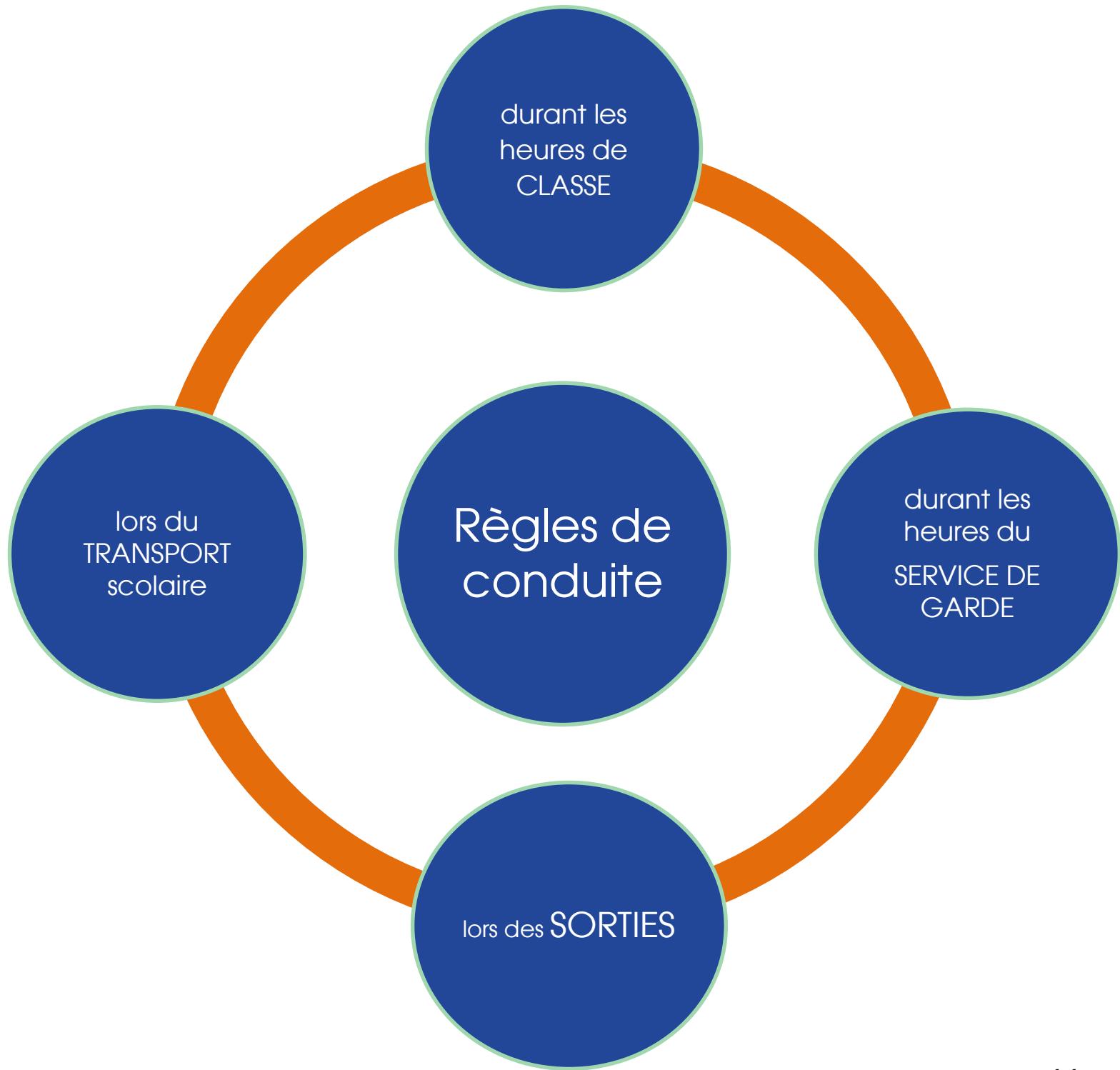
En dehors des heures de classe, toute personne qui ramène un enfant qui fréquente le service de garde se présente d'abord au service de garde afin d'en avertir la responsable.

Bénévolat

Selon le caractère de l'activité, les parents désirant faire du bénévolat sont tenus de remplir le formulaire des antécédents judiciaires.

RÈGLES DE CONDUITE 2025-2026

L'école Le Petit Prince te permet de développer tes capacités d'adaptation et tes compétences. Les adultes qui t'accompagnent visent ton développement et ton épanouissement pour que tu deviennes autonome et responsable. Afin que tous puissent bénéficier d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, il est essentiel que tu adhères aux règles de conduite mises en place à l'école et que tu t'y conformes...



RÈGLES DE CONDUITE	CE QUE J'Y GAGNE	INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POSSIBLES
1. Je dis NON, par mes gestes, mes paroles et mon attitude, à toutes les formes de violence et d'intimidation.	Je vis dans un milieu de vie sécuritaire. Je vis des relations harmonieuses avec mes pairs.	Activité de reconnaissance/atelier éducatif Avertissement écrit et/ou verbal Communication aux parents Confiscation de l'objet Démarche de résolution de conflits Discussion Émulation, Feuille de route Geste réparateur
2. Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	J'apprends à respecter les différences. Je vis de belles relations. Je favorise ma sécurité et celle des autres.	Journée thématique Lettre d'engagement Méritas Perte de privilège Plan d'intervention Plateforme Moozoom Policier éducateur + message hebdomadaire
3. Je collabore avec les adultes de l'école.	Je favorise un climat harmonieux.	Réflexion Rencontre avec la direction Rencontre avec les parents Renforcement positif Reprise du temps perdu Retrait Service du centre d'intervention et de prévention
4. Je marche, je suis calme dans les corridors et, durant les heures de cours, je me déplace en silence.	J'assure ma sécurité et celle des autres. Je favorise un climat calme.	Suspension à l'externe Suspension à l'interne Autres
5. Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.	Je vis dans un endroit propre et agréable. J'ai accès à du matériel en bon état. J'agis de façon responsable.	
6. Je communique en français sauf durant le cours d'anglais.	Je favorise une bonne communication. Je développe mon sentiment d'appartenance.	
7. J'arrive dans la cour d'école avant le son de la cloche.	Je respecte les autres. J'assure ma sécurité.	



Les interdits

Conformément avec l'article 76 de la loi sur l'instruction publique, voici la liste des gestes et des échanges proscrits en tout temps y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Le Petit Prince

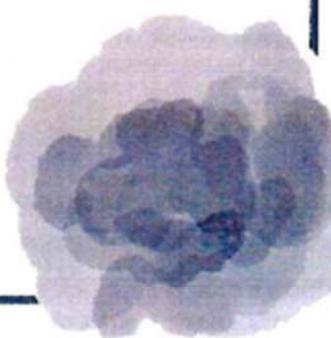
PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents **2025-2026**



À notre école

À notre école, les valeurs de respect, de coopération et d'engagement sont très importantes puisqu'elles favorisent un climat sain et sécuritaire. L'impact est non négligeable sur les apprentissages, l'épanouissement personnel et le sentiment de bien-être de nos élèves. C'est pour cette raison que nous mettons en place un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.



Portrait de situation

De façon générale les élèves se sentent en sécurité à l'école. Il est ressorti que parfois, il y a des gestes de violence sur la cour d'école qui sont générés par des conflits.

Les élèves nous rapportent qu'ils vivent de l'intimidation mais lorsque nous suivons les démarches du protocole d'intimidation, nous réalisons que souvent, selon les faits rapportés, il ne s'agit pas d'intimidation mais d'un conflit. Quelques situations d'intimidation sont ressorties.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Le conflit est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

"Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, Exercée intentionnellement contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Intimidation

Priorités

- Compréhension commune des termes intimidation, violence et conflit liés aux situations vécues par l'élève.
- Maintien d'un environnement sain et sécuritaire.
- Conscientiser les élèves face à l'impact de l'intimidation.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.

Aucun

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Violence à caractère sexuel

"toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Document de travail développé par Martine Veillette, ps.é.d. et Nathalie Bourgault, ps.é.d., pour le comité national ASR-CVI 2024

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

ASR-CVI

Document à l'intention des parents

Nos moyens

- Programme Parapluie en collaboration avec le Service de police de la Ville De Gatineau.
- Interventions constantes, cohérentes et conséquentes ainsi qu'un encadrement fait par les enseignants et les intervenants.
- Communication verbale positive.
- Rappels des valeurs de l'école, des règles de vie et de sécurité.
- Système de communication pour ceux qui veulent dénoncer une situation d'intimidation.

Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

- Rencontre de parents en début d'année.
- Assemblée générale.
- Règles de conduite, mesures de sécurité et signature des parents.
- Communication avec les parents, rencontre, appel, suivi par courriel ou feuille de suivi.
- Implication de l'OPPEP dans les activités de l'école.
- Protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence.
- Accessibilité de la direction.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontres individuelles.
- Écoute active du titulaire, des intervenants ou de la direction.
- Ateliers
- Scénarios de protection.
- Suivis réguliers
- Suivi et implication des parents.
- Consultation avec des professionnels externes au besoin.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

- Gestes réparateurs.
- Feuille de réflexion.
- Réflexion sur les impacts de l'intimidation.
- Communication avec les parents.
- Système d'encadrement personnalisé.
- Retrait de récréation.
- Instauration d'une zone de jeux restreinte.
- Suspension à l'interne et à l'externe.

Suivi

La TES sera responsable de valider les informations reçues concernant un acte d'intimidation et de violence, rencontrera la victime, l'auteur et les témoins. Elle rencontrera la direction pour lui transmettre les informations et évaluer la situation. La direction ou la TES appliquera les sanctions et fera le suivi des incidents d'intimidation et de violence à la Direction générale. Retour sporadique avec les personnes impliquées.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Communiquer verbalement ou par écrit avec un membre du personnel de l'école.

819-568-3777

petiprince@cssd.gouv.qc.ca

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Nathalie Barbe et Manon Goudreau

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Isabelle Dion (TES)

Marc Hubert (TES)

CSS ou CS

Personne responsable du traitement des plaintes

Mme Marie-Hélène Gauthier

ssgc@cssd.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Service de police

819-246-0222

CIUSSS ou CISSS

811 option 2

Centre d'aide aux victimes

819-778-3555

Ligne Parents

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

819-771-6631

ASR-CVI

Date d'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence par CÉ le 30/09/2025

Document de travail développé par Martine Veillette, ps.éd. et Nathalie Bourgault, ps.éd., pour le comité national ASR-CVI 2024

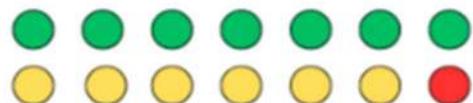
Les élèves qui choisissent de ne pas respecter les règles de l'école s'exposent à des conséquences selon la situation et selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Nom: _____

ÉTAPE 1 PASSEPORT VALEURS

Le respect

(Activité récompense 13 nov. PM)

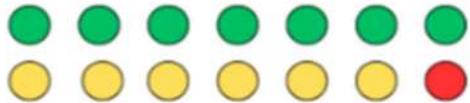


Fin d'étape: 7 novembre

ÉTAPE 2 PASSEPORT VALEURS

L'engagement

(Activité récompense 18 fév. PM)

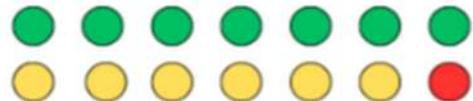


Fin d'étape: 10 février

ÉTAPE 3 PASSEPORT VALEURS

La coopération

(Activité récompense 12 mai PM)



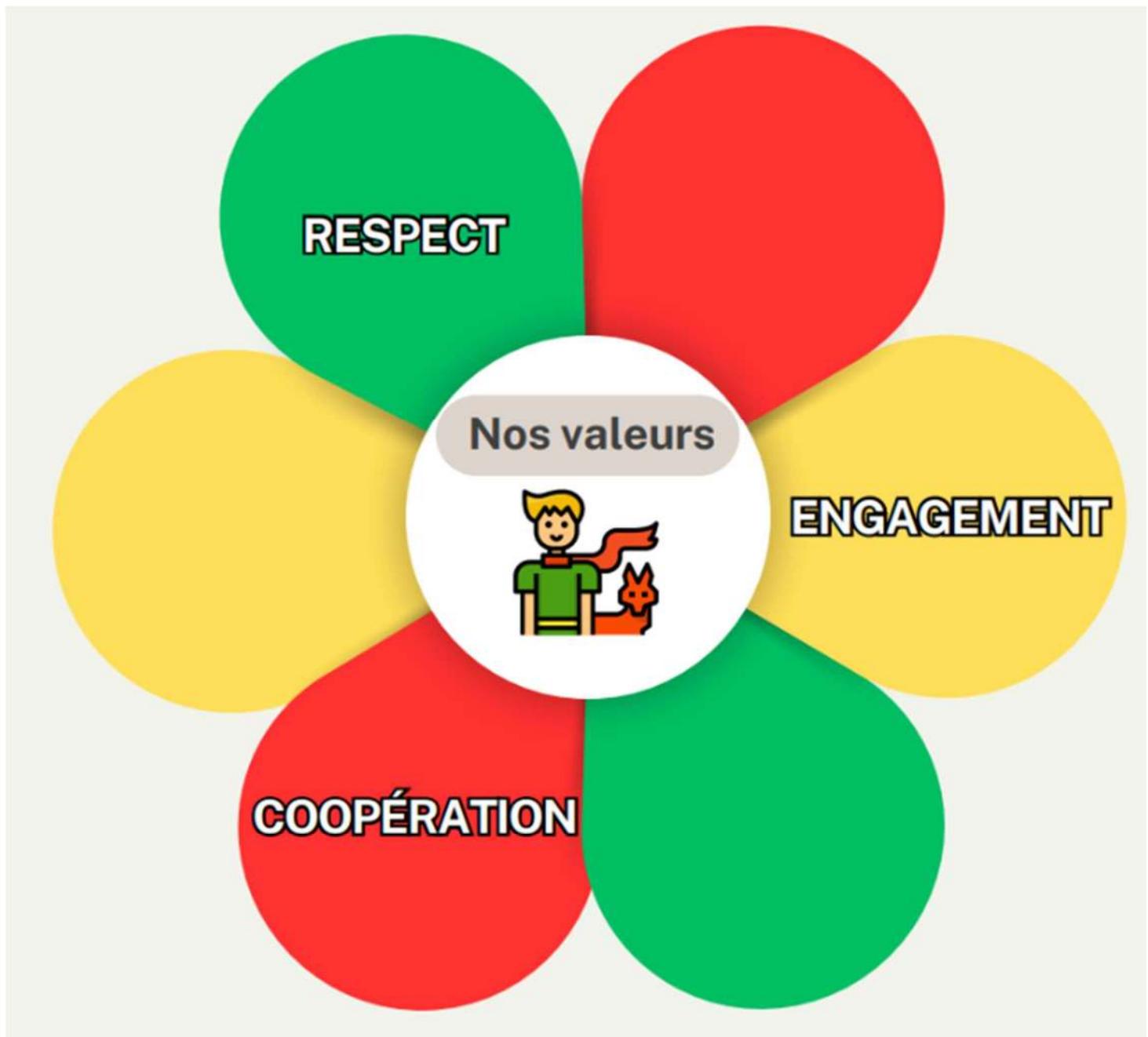
Fin d'étape: 23 juin

VALEURS DE L'ÉCOLE

Le respect

L'engagement

La coopération



LES TROIS VALEURS DE L'ÉCOLE

RESPECT – 1RE ETAPE :

1. Écouter attentivement: Lorsque quelqu'un parle, montrer que vous écoutez en regardant la personne et en répondant de manière appropriée.
2. Utiliser des mots gentils: Dire "s'il te plaît", "merci" et "excuse-moi", montrer du respect envers les autres. Saluer les gens. Utiliser un langage approprié: Éviter les gros mots, parler poliment aux autres.
3. Respecter les différences: Accepter que chacun est unique et peut avoir des opinions, des goûts et des cultures différentes.
4. Attendre son tour: Que ce soit en jouant à un jeu ou en parlant.
5. Aider les autres: Offrir son aide à quelqu'un qui en a besoin, que ce soit pour porter quelque chose ou expliquer une tâche. Tenir la porte pour les autres. Encourager les autres: Applaudir et soutenir les amis et les camarades de classe dans leurs efforts et leurs réussites.
6. Respecter les règles: Montrer du respect pour l'adulte et ses camarades en suivant les règles à l'école et dans les jeux.
7. Prendre soin des objets: manipuler les jouets, les livres et le matériel scolaire avec soin.
8. Partager: Offrir de partager son matériel et les jouets avec les autres.
9. Être ponctuel: Arriver à l'heure pour les activités et les rendez-vous montre du respect pour le temps des autres.
10. Complimenter sincèrement: Dire quelque chose de gentil à quelqu'un pour le féliciter ou l'encourager.
11. Respecter le droit de parole: Attendre que l'autre personne ait fini de parler avant de prendre la parole. Ne pas interrompre l'autre, ne pas couper la parole.
12. Respecter la nature: Ne pas jeter de déchets par terre et prendre soin des plantes et des animaux.
13. Accepter les conséquences: Reconnaître ses erreurs et accepter les conséquences de ses actions. Dire la vérité: Être honnête et ne pas mentir, même si c'est parfois difficile.

ENGAGEMENT - 2E ETAPE :

1. Participer activement en classe: Lever la main pour répondre aux questions et participer aux discussions.
2. S'impliquer dans les activités scolaires et parascolaires: Rejoindre des ateliers, des équipes sportives ou des groupes de musique.

3. Travailler sur des projets: S'engager pleinement dans ses projets scolaires ou personnels, en y consacrant du temps et des efforts pour favoriser sa réussite.
4. Lire régulièrement: Prendre l'engagement de lire tous les jours.
5. Respecter les engagements: Tenir ses promesses et respecter ses engagements, comme finir ses devoirs et leçons à temps.
6. Prendre des responsabilités: Accepter des rôles positifs dans la classe et dans l'école.
7. Participer aux événements scolaires: Assister et participer aux événements organisés par l'école : sportifs, culturels et éducatifs.
8. Participer aux activités de tutorat: Offrir ou demander de l'aide à des élèves dans le cadre de programmes de tutorat ou de pairage.
9. Créer des affiches et des projets artistiques: Contribuer à la décoration de la classe ou de l'école en créant des affiches et des projets artistiques.
10. Participer au fonctionnement de classe: Assister aux réunions des conseils de classe et donner son avis sur les décisions prises.
11. Encourager une culture de respect: Promouvoir le respect et la bienveillance envers tous.

COOPERATION – 3E ETAPE :

1. Travailler en équipe: Collaborer avec des camarades de classe pour réaliser des projets de groupe ou des activités en classe.
2. Partager les responsabilités: Répartir les tâches lors des projets de groupe pour que chacun ait un rôle à jouer.
3. Écouter les idées des autres: Prendre le temps d'écouter les suggestions et les opinions des autres membres du groupe.
4. Résoudre les conflits: Utiliser des techniques de résolution de conflits, comme discuter calmement et trouver des compromis.
5. Encourager les autres: Soutenir et encourager les camarades de classe dans leurs efforts et leurs réussites.
6. Aider les camarades: Offrir son aide à un camarade qui a des difficultés avec une leçon ou un devoir.
7. Respecter les différences: Accepter et respecter les différences de chacun, que ce soit des opinions, des cultures ou des compétences pour favoriser la coopération.
8. Partager les ressources: Utiliser et partager les fournitures scolaires, les livres et les outils de manière équitable.
9. Participer aux jeux coopératifs: Jouer à des jeux qui nécessitent la coopération et le travail d'équipe, comme les jeux de société ou les activités sportives.
10. Avoir une bonne attitude : lors de travaux ou de jeux, avoir une attitude positive et respectueuse face aux autres.
11. Prendre des décisions ensemble: Discuter et prendre des décisions en groupe, en tenant compte des avis de chacun.

Je chuchote



Je marche



Je chuchote



Je marche



Dans le corridor, je circule en
Marchant calmement.



COMITÉ RÈGLE DE VIE

- Message chaque lundi de la direction rappelant nos valeurs de l'école (RESPECT/ENGAGEMENT/COLLABORATION)
- Comité valeurs (activités spéciales) : Jean-Simon, Gabrielle et Amélie
 - Mise en place d'un passeport Valeurs
 - Activités organisées à chacune des étapes
- Affiches plastifiées de nos valeurs
- Affiches d'élèves circulant calmement et qui chuchotent à remettre aux enseignants
- Affiches dans les toilettes (hygiène)

Passeport Valeurs :

- Seulement l'enseignant peut étamper les passeports.
- L'enseignant étampe le passeport suite à des comportements inacceptables et ou répétitifs.
- Les spécialistes ont aussi accès aux passeports.
- Il y a 3 couleurs :
 - Si l'enfant reste dans le vert, il aura toute la récompense prévue.
 - Si l'enfant est dans le jaune, il aura droit seulement à la moitié de l'activité. Il reprendra son temps avec un responsable. Idéalement, l'enseignant fournit le travail.
 - Si l'enfant est dans le rouge, il perd sa récompense au complet. Il passera sa récompense avec le responsable. Idéalement, l'enseignant fournit le travail.

Ensemble,
pour la
réussite
de chacun

Cohérence • Collaboration • Soutien

Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec 

cssd.gouv.qc.ca